

Territoriaux
Agen-agglo



La Voix Agen Agglo

Décembre 2021 n°390

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

**L'équipe du syndicat CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin
d'année**

**Que 2022 vous apporte, ainsi qu'à vos proches, un épanouissement personnel et
professionnel.**

**Le syndicat continuera à être présent auprès des agents en maintenant nos
groupes de travail, nos rencontres individuelles pour répondre au mieux à vos
attentes.**

**L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de nombreuses luttes pour
défendre notre modèle social et refuser la précarité pour tous.**

Restons mobilisés, déterminés et solidaires



Infos à l'attention des agents de la collecte

Les équipes de la collecte qui ne se verront pas attribuer de salle de pause (avec sanitaire, chauffage, micro-onde ...) sur chaque commune, ont l'autorisation de rentrer au CTA pour effectuer leur pause.

Cette décision a été validée par notre président maire !

Zèle du mois

Suite au dernier CT et aux décisions prises par l'administration de nommer certains agents chefs d'unités, nous encourageons les directions à faire des propositions de changement concernant les organigrammes de leurs services.

La CGT a voté « pour » à condition que les prochains organigrammes présentés à l'administration, soient validés pour éviter toutes formes de discrimination.

Le syndicat sera toujours d'accord sur des décisions prises qui permettent aux agents d'évoluer dans leur carrière et d'améliorer ainsi leurs pouvoirs d'achat.

Evolution du régime indemnitaire

Les échanges que nous avons menés avec l'administration sur l'évolution des primes du régime indemnitaire sont restés sans réponse pour l'instant.

Nous rappelons que nous avons fait la demande que soient pris en compte les critères de technicité et d'expertise pour une évolution des primes du régime indemnitaire pour permettre l'évolution de carrière de certains agents.

Aujourd'hui seul l'encadrement est pris en compte, au bon vouloir de l'administration !!!

Bon à savoir

Tous les ressortissants étrangers en poste depuis 5 ans au sein de la collectivité, peuvent bénéficier d'une accélération de traitement de leur dossier pour obtenir la nationalité française.

« Reconnaissance de l'engagement des ressortissants étrangers pendant l'état d'urgence (période covid) »

Il serait de bons augures que l'administration informe les agents concernés.



Salaires Fonction publique : Pas d'évolution du point d'indice

Déclaration du 9 décembre des organisations CGT Fonction Publique, FSU et Solidaires Fonction publique

Pendant ce quinquennat, aucune mesure générale de revalorisation salariale n'a été prise alors même que les pertes de pouvoir d'achat sont énormes.

Plus de 6% depuis 2017. Le gouvernement n'a ainsi pas daigné dégeler le point d'indice considérant que cela ne rapporterait pas assez aux agent.es eu égard à ce que cela coûte au budget de l'État.

Quel mépris envers les 5 millions d'agent.e.s publics pour lesquels. Les aucune reconnaissance globale n'aura eu lieu pendant ces 5 longues années marquées pourtant par leur engagement sans faille dans les conditions particulièrement difficiles qui perdurent encore.

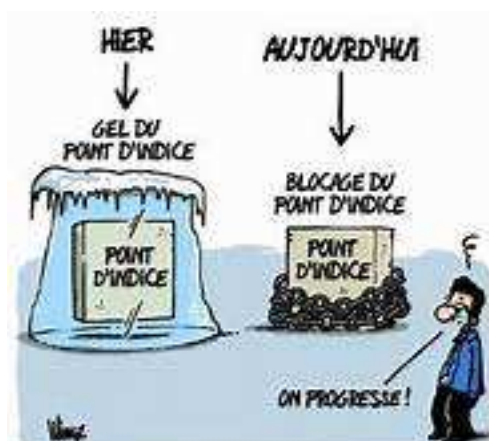
Nos organisations CGT Fonction publique, FSU et Solidaires Fonction publique ont interpellé le gouvernement à de multiples reprises sur la problématique salariale dans la Fonction publique.

Un dernier courrier a été adressé le 16 novembre rappelant nos revendications immédiates et l'urgence à agir.

Il apparaît que vous n'avez entendu aucun des points qui y figuraient et que les agent.e.s publics ne verront donc pas collectivement leur situation s'améliorer avant la fin de ce quinquennat. Nous le dénonçons avec force.

Nous soulignons d'ailleurs que le gouvernement a beau jeu de faire de grandes déclarations s'agissant de la nécessaire ouverture de négociations salariales dans le secteur privé quand lui-même se garde bien de donner l'exemple s'agissant de ses propres agents.

C'est bien de mesures générales concrètes dont les agent.e.s publics et le service public ont besoin. Il revient désormais au gouvernement d'ouvrir enfin et sans attendre de véritables négociations pour lesquelles l'organisation CGT fonction publique est immédiatement disponible.



Inflation dans la Fonction publique **Une rustine de plus pour colmater les pertes de pouvoir d'achat :** **L'indemnité « inflation »**

Le ministère de la Fonction Publique a tenu le 3 novembre au matin une réunion d'information au sujet de l'indemnité « inflation » de 100€ avec l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique.

Une fois de plus le gouvernement s'affranchit de la nécessaire **revalorisation du point d'indice** et refuse de prendre en compte la considérable perte de pouvoir d'achat des agents publics.

Il n'envisage qu'une indemnité de 100€, versée en une seule fois en janvier 2022, pour certains agents.

A la suite des augmentations du prix de l'énergie, liées par ailleurs à la privatisation des entreprises publiques de l'énergie, les annonces du Gouvernement consistent à verser une indemnité « inflation ». Il faut savoir que 60% des taxes du prix des carburants sont reversés à l'état : 60% de 100 euros = 60 euros donc le gouvernement ne verse finalement que 40 euros

Cette indemnité sera versée aux agents ayant perçu sur les 10 premiers mois de l'année 2021 une rémunération brute inférieure à 26 000 €. Tous les éléments de rémunération (indiciaire, salaire des contractuels, primes et indemnités) devraient être pris en compte !

Cette modalité de calcul ne prend pas en compte la situation individuelle, familiale et sociale des agents. Elle sera versée à tous les agents, contractuels, stagiaires, apprentis, certains élèves, mais aussi aux agents en congé quelle que soit leur situation.

Après plus de dix années de gel de la valeur du point d'indice, la baisse du pouvoir d'achat des agents publics perdure. C'est bien une augmentation à minima et en urgence de 10% du point, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et une revalorisation du minimum fonction publique à 2 000 € qu'il faut mettre en œuvre pour enrayer la baisse du niveau de vie des agents publics !

Fonction publique : augmentation des bas salaires

